



## Classes transplantées

Un dossier est remis aux enfants par l'intermédiaire de leur enseignant afin d'expliquer les modalités d'inscription en classe de découverte.

Charge aux parents d'effectuer les démarches nécessaires au service des affaires scolaires pour le départ de leur enfant.



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43